

Bilan 2014



L'activité des services de l'État dans l'Hérault



EDITO

Quatre épisodes d'inondations et de fortes pluies ont durement frappé le département de l'Hérault, qui n'avait plus connu de phénomène météorologique aussi important depuis novembre 2011.

La réactivité de l'ensemble des services de l'Etat, sur le terrain et en cellule de crise, a permis de mobiliser un grand nombre de moyens humains et matériels pour faire face à ces événements. Nos concitoyens ont pu constater l'efficacité et l'excellente coordination de nos services. Cet engagement qui est notre raison d'être, sera inlassablement poursuivi, en collaboration avec toutes les forces vives du département.

Pierre de Bousquet,
Préfet de l'Hérault

SOMMAIRE

- p 2** Protection des populations
- p 10** Sécurité
- p 21** Economie et emploi
- p 25** Cohésion sociale
- p 27** Politique de la ville et logement
- p 29** Culture
- p 32** Développement durable
- p 35** Modernisation de l'État

Protection des populations

Intempéries de l'automne : les services de l'État à la manœuvre

Le département de l'Hérault a connu 4 épisodes d'inondations et de fortes pluies durant cet automne 2014 (16 au 19 septembre, 29 et 30 septembre, 6 et 7 octobre, 28 au 30 novembre). Quatre personnes sont décédées au camping de Lamalou-les-Bains dans la nuit du 17 au 18 septembre. Le bilan matériel est également très lourd avec de nombreux dégâts recensés dans les collectivités.



La réactivité face aux événements

A chaque fois, une cellule de crise a été constituée en préfecture, associant l'ensemble des services impliqués dans la gestion de crise : Préfecture, SDIS, Police, Gendarmerie, Météo France, DDTM, DREAL, DMD, ARS, Croix rouge et ADPC, Conseil général, Direction des services de l'Éducation Nationale, Hérault Transport, en étroite coordination avec les sous-préfectures de Béziers et Lodève.

La cellule d'information du public (CIP) de la préfecture a également été mobilisée à 2 reprises.

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Durant cette période, le service départemental d'incendie et de secours a mis en place des moyens très importants tant en personnels qu'en matériels. Il a réalisé de très nombreuses interventions (sauvetages, mises en sécurité, reconnaissances, épuisements, assistance à la population dans le cadre d'inondations importantes) parfois avec l'aide de l'hélicoptère de la sécurité civile basé à Fréjorgues.

Pour pouvoir faire face à ces situations catastrophiques le SDIS 34 a également reçu les renforts des unités militaires de la sécurité civile et de plusieurs autres SDIS du sud de la France.

Police nationale

Les policiers de l'Hérault sont intervenus aux côtés des autres services de l'État, au cours des épisodes climatiques violents qui se sont succédés dans le département depuis septembre.

Les 29 et 30 septembre notamment, plus de 280 policiers des 4 circonscriptions de sécurité publique ont œuvré pour agir en synergie avec le dispositif de secours déployé pour les pluies diluviennes et les inondations, en participant notamment à l'évacuation des populations sinistrées vers des points d'hébergement.



Gendarmerie nationale

Durant ces événements, les gendarmes de l'Hérault se sont engagés aux côtés des sapeurs pompiers et des polices municipales afin de mettre à l'abri les populations, sauver des personnes en péril, notamment au moyen de l'hélicoptère et de véhicules quatre roues motrices de type TRM 2000 de l'escadron de gendarmerie mobile de Lodève.

La gendarmerie a également veillé à la fluidification du trafic routier, fortement perturbé par ces événements, et a protégé contre des vols et dégradations les habitations des personnes évacuées.

La réparation des dégâts

210 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, certaines d'entre elles l'ont été plusieurs fois.

Le montant estimé des dégâts dans le département de l'Hérault est de 59 millions d'euros pour les trois premiers épisodes.

La solidarité nationale s'est mise en place dans les jours qui ont suivi, avec la mise en œuvre d'une mission interministérielle chargée d'évaluer le montant des dégâts et de proposer un taux de subvention. Les autres collectivités (Conseil général, Conseil régional), mais aussi l'Agence de l'eau, l'ADEME, la DRFIP se sont également mobilisées.

Au total, près de 160 collectivités de l'Hérault sont susceptibles de bénéficier de fonds nationaux, à un montant restant encore à préciser.

Un comité des financeurs en préfecture

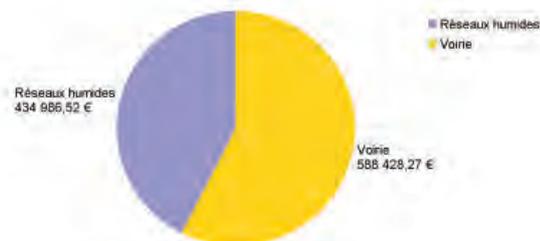
Dans le cadre des aides publiques aux collectivités locales ayant subi de très fortes intempéries en septembre et octobre 2014, il a été décidé de mettre en place, sous la présidence du Préfet, un comité des financeurs.

Composé de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil général, mais aussi de la Caisse des dépôts et de l'Agence de l'eau, ce comité s'est réuni pour la première fois en octobre.

Il a été décidé de la création d'un « portail d'entrée » unique situé à la Direction des relations avec les collectivités locales (bureau des finances locales et de l'intercommunalité). Les collectivités concernées ont donc adressé les demandes de subvention à la préfecture qui s'est chargée de les diriger vers les différents financeurs concernés.

Après un accord de la commission d'élus, des subventions DETR à hauteur de 1 023 414 € ont été attribuées dès décembre 2014 aux communes les plus sinistrées.

Répartition de la DETR "Intempéries" en fonction des secteurs



Recensement et expertise

Les calamités agricoles

La DDTM, accompagnée d'experts et de représentants agricoles, s'est rendue sur les exploitations agricoles touchées afin de constater et évaluer les dégâts et présenter la demande pour l'Hérault de reconnaissance calamités agricoles au comité national.

Les infrastructures

La DDTM a également contribué au recensement des dégâts d'infrastructures sur le terrain, à l'accompagnement et au conseil (priorisation des travaux, aide montage de dossiers, appui technique) des collectivités dans la remise en état des installations comme des stations d'épuration, des lagunages, des canalisations d'eau potable, des passerelles, des retenues d'eau, des habitations, des routes.

La gestion des risques

La DDTM enfin a contribué sur le terrain au recensement des laisses de crue et des glissements de terrain. Elle a diligenté, dans le cadre de la gestion de crise, l'expertise du BRGM auprès des communes quant aux mesures d'urgence et, à plus long terme, pour la sécurisation des sites concernés par les mouvements de terrain, ainsi que pour piloter au plus vite l'expertise réalisée par le CEREMA des biens sinistrés par les inondations.

Une démarche de capitalisation des données (photos, laisses de crues, etc.), en lien avec les syndicats de bassins versants sur ces événements, a également été initiée pour mieux prévenir le risque inondation (PPRI).



L'action tout au long de l'année

Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)

Le SIDPC a réalisé plusieurs exercices de sécurité civile (pollution sur un réservoir d'eau potable, accident et évacuation dans un tunnel de l'A75, perte et recherche d'aéronef, fuite de gaz, exercice CIP), et a piloté plusieurs dossiers de grands rassemblements et de commissions de sécurité, actualisé des plans de secours (plan hébergement). Il a également veillé à la bonne organisation des épreuves sportives, suivi des épisodes relatifs à la santé publique (chikungunya, virus ebola), et travaillé au suivi des campings à risque. La mise en place des sirènes d'alerte se poursuit, en priorisant les installations sur les communes prioritaires.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Outre l'augmentation remarquable du nombre d'interventions, principalement liée aux secours aux personnes et aux intempéries de l'automne, le SDIS a été fortement mobilisé sur les feux de forêt.

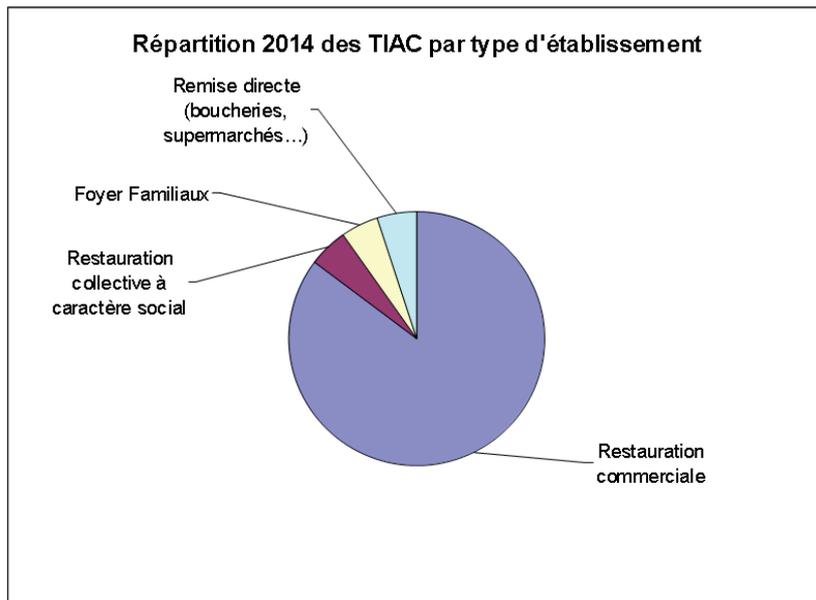
Les sapeurs-pompiers ont connu une saison atypique avec une sécheresse au printemps et un feu marqué de 60 ha (Saint-Georges-d'Orques) puis des épisodes pluvieux périodiques qui ont permis de limiter la sécheresse. Ainsi, le risque diminué joint à la mobilisation des unités spécialisées dans les feux de forêts, ont permis de limiter la surface brûlée. Il est à retenir que sur la période du 15 juin au 30 septembre, 50% des feux de forêts ont été identifiés comme des actes malveillants tout comme en 2013.



La gestion des Toxi-infections alimentaires collectives (TIAC)

Le nombre de déclarations est en augmentation cette année encore. Il faut voir au travers de cette hausse l'amélioration de la performance du réseau de surveillance des services de l'Etat, action conjointe DDPP et ARS. Sauf exception, les déclarations concernent un nombre restreint de malades et surviennent en restauration commerciale.

La DDPP est active à plusieurs niveaux, notamment à celui de l'inspection sanitaire de l'établissement et le prélèvement d'échantillons du repas pour analyses ciblées. Ces investigations ont amené la DDPP à prendre, dans la moitié des cas, des mesures envers les exploitants, notamment deux procédures de fermeture, dans les cas les plus critiques, ou encore des mesures de retrait de denrées grâce aux enquêtes de traçabilité.



La sécurité des produits cosmétiques

La DDPP procède au contrôle des produits cosmétiques à tous les stades de leur commercialisation et intervient donc chez les fabricants, les importateurs, les grossistes et les revendeurs en boutique ou sur les marchés y compris dans les salons d'esthétique ou de coiffure. Pour mener ces investigations, les agents s'appuient sur une expertise de laboratoires en réalisant des prélèvements.

Dans les cas les plus graves, la DDPP amène les professionnels à procéder à des retraits/rappels auprès de leurs clients. Ce fut notamment le cas cette année pour 600 douzaines de pochettes de « tatouages autocollants » d'importation reconnus « non conformes et dangereux ».



Les contrôles import-export

Avec 78 000 bovins et 37 000 ovins, Sète reste le premier point de sortie français de bétail vers les pays du Maghreb et du Proche-Orient.

87 départs de bateaux bétailiers agréés et contrôlés par la DDPP ont permis ces exportations dans le respect de la protection animale.

L'évolution de la fièvre aphteuse en Afrique du nord a provoqué cet été le blocage de ces exportations (en 2013, 93 000 bovins avaient été exportés). Contre l'introduction de cette maladie, les mesures de vigilance ont été renforcées entre les services des Douanes et de la DDPP : contrôles des introductions de denrées prohibées dans les bagages des voyageurs, audit de la gestion des déchets internationaux du port de Sète et de l'aéroport de Montpellier.



La protection des consommateurs vulnérables

La DDPP a traité plus de 1 100 réclamations.

Les cinq secteurs économiques les plus visés étaient :

- le dépannage et installation à domicile
- le commerce électronique
- l'immobilier
- la téléphonie
- le tourisme

Parmi les opérateurs de cette tête de classement, c'est dans le secteur du photovoltaïque que les pratiques sont les plus agressives et les enjeux économiques souvent les plus importants (achat moyen de 30 000 €). C'est donc là que l'action a été la plus ciblée. Trois opérateurs concentrant le plus grand nombre de plaignants ont fait l'objet d'investigations poussées aboutissant à des suites judiciaires délictueuses pour pratiques commerciales trompeuses voire abus de faiblesse.



Une confiance renforcée des citoyens dans leurs institutions

Les 1 255 fonctionnaires de la police nationale du département de l'Hérault se sont investis auprès des citoyens au cours de l'année 2014 dans plus de 30 000 interventions.

Un engagement au quotidien dans la lutte contre la criminalité

Sur le territoire couvert par la police nationale, les actions entreprises en 2014 par les forces de l'ordre ont contribué à faire reculer la délinquance dans sa globalité. La baisse du nombre de cambriolages (-10%) et de vols avec violences (-18%) témoigne de cette amélioration des résultats dans deux domaines particuliers qui concernent la sécurité des Héraultais.



Intensification de la lutte contre les vols et trafics de véhicules

Les forces de sécurité intérieure se sont engagées pour améliorer la lutte contre les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées. Trois opérations d'envergure, mobilisant et coordonnant les forces de l'ordre des départements de l'arc méditerranéen, ont permis de maîtriser les flux criminels liés à ces trafics qui s'étendent sur une bonne partie de l'Europe. Ces actions sont venues conforter celles déjà entreprises dans notre département où un recul de 20% de la délinquance liée à l'automobile et aux deux-roues à moteur a été enregistré par les policiers.

Des actions ciblées auprès des populations des quartiers défavorisés

La délinquance qui touche particulièrement la voie publique a reculé de 40% sur le territoire de la zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Montpellier. Afin d'aller au-delà du sentiment de défiance, ressenti particulièrement dans les quartiers sensibles de ces zones, les services de la police nationale ont pérennisé leurs actions.

Ils ont notamment conforté le rapprochement citoyen en multipliant leurs opérations invasives, préventives ou répressives notamment dans le secteur des Hauts de Massane de Montpellier, au cœur même d'un quartier où le sentiment d'insécurité était fortement ancré.

Il s'agissait d'ouvrir la voie aux autres services de l'Etat désormais engagés dans un suivi social.



Renforcement et élargissement des partenariats

La démarche de sécurisation engagée par les services de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) a été renforcée afin de répondre aux demandes des particuliers ou des collectivités et de rendre la lutte contre la délinquance plus efficiente.

Des partenariats institutionnels

La DDSP a organisé une réunion associant le Recteur de l'académie, accompagné de son conseiller sécurité et des chefs des établissements scolaires, afin de s'imprégner des actions menées par la police nationale dans leur domaine. Cette rencontre a permis d'évaluer les besoins et de fixer les modalités d'action.

Par ailleurs, afin de répondre au sentiment d'insécurité des médecins généralistes et des artisans, des conventions ont été passées à l'instar de celle déjà opérante depuis 2013 au profit des commerçants.



Mutualisation des forces et partage de l'expérience

Deux journées de formation «grandeur nature» ont été dispensées par les policiers de Hérault sur « L'île des loisirs » au Cap d'Agde pour préparer les services de secours et de sécurité aux interventions sensibles dans le contexte des violences urbaines.

Elles ont été l'occasion d'associer aux forces de l'ordre, des sapeurs-pompiers et des policiers municipaux afin de renforcer leur cohésion lors d'une mise en situation sur le terrain dans des conditions extrêmes.

Prise en charge et encadrement des plus jeunes dans une démarche civique

L'association «Défi Solidarité» et l'association « CLJ de la Police Nationale », ont permis à Montpellier d'être ville étape de la 13^{ème} édition du City Raid Andros, épreuves ludico-sportives conçues pour resserrer la relation de confiance entre les enfants et les institutions. Deux équipes montpelliéraines des collèges Clémence Royer et Gérard Philippe ont fini respectivement 1^{ère} et 4^{ème} de l'épreuve nationale. Elles ont été récompensées au cours d'une cérémonie organisée à l'Hôtel de Police par le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le président de l'association du CLJ.



Dispositif de prévention gendarmerie

Protocole Chambre des métiers et de l'artisanat

Pour lutter contre la délinquance d'appropriation et le travail dissimulé, un protocole instituant un partenariat entre la gendarmerie de l'Hérault et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) a été signé en juin 2014.



Partenariat avec la chambre d'agriculture

Pour faire face aux vols dans les exploitations agricoles, un partenariat entre la gendarmerie et la Chambre d'agriculture de l'Hérault a été engagé en avril 2014. Il est basé sur quatre axes de travail :

- la sensibilisation des exploitants agricoles par la gendarmerie,
- la mise en place d'un dispositif d'« agriculteurs vigilants » alertés par SMS,
- la réalisation de consultations de sécurité,
- la lutte contre la vente « à la sauvette » de fruits et légumes.



Application « stop cambriolages »

Créée en partenariat avec l'école supérieure d'informatique EPITECH, l'application Smartphone « Stop cambriolages » propose dans sa version 2.0, deux importantes nouveautés :

- **des conseils de prévention adressés également aux commerçants** afin de les aider à sécuriser leur commerce,
- **la diffusion d'alertes pour prévenir les utilisateurs**, en temps réel, de phénomènes ou de situations contre lesquelles ils pourraient se prémunir.

Chaque utilisateur peut désormais recevoir gratuitement et sans aucune forme d'abonnement les alertes diffusées par la gendarmerie de l'Hérault.

Cette application s'adresse à toutes les personnes, particuliers ou commerçants.

Les fonctionnalités de la version 1.0 ont également été améliorées pour faciliter la recherche de la brigade de gendarmerie ou du commissariat de police.

Lutte contre la délinquance

Des actions réussies de lutte contre les cambriolages

Après plusieurs mois d'enquête, le GELAC (groupe d'enquête et de lutte anti-cambriolages) de la compagnie de gendarmerie départementale de Castelnau-le-Lez (34) a démantelé le 11 février 2014 une équipe de cambrioleurs agissant dans les départements de l'Hérault, de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal. Deux individus interpellés en flagrant délit ont été écroués.



Le mercredi 19 mars 2014, après plusieurs mois d'enquête, la brigade de recherches de cette compagnie de gendarmerie a lancé une opération visant à mettre un coup d'arrêt à de multiples cambriolages commis dans les parkings souterrains des résidences du pourtour montpelliérain.

Les investigations ont permis de déterminer que plus de 5 000 box ou garages, avaient été cambriolés sur une période de trois ans. Le nombre de victimes est particulièrement élevé, plus de 300 objets volés ont été découverts.



Démantèlement d'un réseau de prostitution - coopération inter-services

Sur la base d'extorsions de fonds entre prostituées bulgares et roumaines, les gendarmes de Villeneuve-lès-Maguelone ont débuté une enquête qui a permis de démanteler un réseau de prostitution autour de Montpellier. Quatre proxénètes ont été interpellés, puis incarcérés le 19 mai. Des faits de travail dissimulé, de blanchiment et de fraude fiscale relevés par le service des impôts (BCR) et l'URSSAF leur sont également reprochés. Une première estimation indique des fraudes à plus d'un million d'euros. Un bateau d'une valeur de 178 000 €, un véhicule de luxe de 30 000 € et un scooter de 7 500 € ont été saisis.

Un arrêté de fermeture administrative de l'établissement a été pris en parallèle par la Préfecture de l'Hérault. Enfin, sous l'égide de la Préfecture et aux côtés de la Police aux frontières et de la Gendarmerie, les élus des communes de St-Jean-de-Védas, Fabrègues, Saussan, Villeneuve-lès-Maguelone, Vic-la-Gardiole et Mireval ont été conviés le 28 mai afin d'être informés de mesures préventives pouvant être prises pour limiter l'impact de la prostitution.

Des opérations engagées contre le trafic international de métaux



Le 30 juin 2014, 110 gendarmes de l'Hérault, engagés dans un vaste dispositif, ont intercepté aux sorties de camps de roms de l'agglomération de Montpellier, des camions espagnols chargés de cuivre, matériels et outillages professionnels, matériels HiFi et informatique. Tous ces objets avaient été volés.

Trois chauffeurs ont été placés en garde en vue et condamnés. L'enquête a permis de révéler l'ampleur du trafic, puisque plus de dix camions espagnols se succédaient chaque mois dans certains camps.

Lutte contre le trafic des véhicules volés sur le port de Sète

Le port de Sète est un point de passage frontalier (PPF) maritime et constitue l'unique point d'entrée du territoire national pour le trafic maritime avec le Maroc.

La police aux frontières (PAF), en parallèle de sa mission régaliennne de contrôle des passagers de la ligne maritime avec le Maroc, est particulièrement impliquée dans la lutte contre les réseaux criminels de véhicules volés en France et en Europe en partance pour le Maroc afin d'y être revendus.

Sur la période 2008-2013, une moyenne de 10 véhicules volés par an avec leurs passeurs ont été interceptés sur le port de Sète, plutôt des marques haut de gamme et des 4X4. En 2014, la PAF a intercepté 12 véhicules volés dont un Range Rover neuf d'une valeur de 120 000 €.

Les trafiquants ne manquent pas d'imagination pour maquiller les véhicules volés (fausse plaque d'immatriculation, falsification du numéro de série, certificats d'immatriculation contrefaits, etc.) mais le développement de fichiers spécialisés, la formation des policiers à la détection de véhicules maquillés, les moyens mis en œuvre, les actions de contrôle avec le GIE Argos, ont permis de mettre en difficulté ces réseaux.

Cette action ciblée de la PAF s'inscrit parfaitement dans le plan ministériel de lutte contre le vol de véhicules, décliné au plan départemental par l'autorité préfectorale.



Lutte contre la fraude documentaire

La fraude documentaire et la fraude à l'identité restent une priorité de la police aux frontières. En la matière, la collaboration interservices se décline par la poursuite des formations auprès de différentes administrations et services. Un accompagnement des services partenaires a été mis en place afin de les aider à lutter contre ces fraudes.

Les résultats de cette collaboration sont très positifs. Principales fraudes détectées :

- les tentatives d'obtention frauduleuse de permis de conduire par échange d'un faux permis étranger (découverte de 91 faux permis étrangers présentés en préfecture dans ce cadre, au cours des trois dernières années)
- les ressortissants étrangers se faisant passer frauduleusement pour des mineurs, notamment à l'aide de faux « extraits d'actes de naissance » (52 cas étudiés ou en cours d'étude, 8 fraudes identifiées à ce jour, 4 interpellations déjà réalisées, 390 000 € de préjudice identifié).

Affaires marquantes

En octobre 2014, sur saisine de la Caisse des allocations familiales, l'analyse de deux cartes nationales d'identités a démontré qu'elles avaient été obtenues indûment par un seul et même individu, sous de fausses identités. Le mis en cause a ainsi perçu deux allocations RSA. Préjudice identifié : environ 30 000 €. Interpellé, le ressortissant français exerçant la profession de chauffeur routier, est convoqué en justice après s'être vu saisir sur décision du magistrat, un véhicule Mercedes et un garage.

En décembre 2014, une intervention a eu lieu en préfecture à la demande du service des demandes d'asile, pour analyser des documents présentés par des usagers : deux faux (un faux permis de conduire ukrainien et un faux acte de naissance d'Azerbaïdjan) sont découverts. Les auteurs ont été interpellés.

Démantèlement des filières d'immigration illégale

La présence irrégulière de ressortissants étrangers sur notre territoire est alimentée le plus souvent par des filières très structurées. Ces dernières représentent une forme de criminalité particulièrement rentable, aux risques limités, socialement et économiquement dévastatrices et qui nourrissent de surcroît la délinquance et les trafics.

Aussi, la Police aux frontières est plus que jamais mobilisée dans la lutte contre les filières d'immigration illégale.

Affaire marquante

Avril 2014 : démantèlement d'un réseau de reconnaissance frauduleuse de paternité et d'aide au séjour.

Ce réseau régional proposait à des étrangers en séjour irrégulier de reconnaître frauduleusement des enfants nés de mère française, avec la complicité de ces dernières, afin de pouvoir prétendre à la délivrance d'un titre de séjour en tant que parent d'enfant français. Ce service était facturé 10 000 €, partagés entre les organisateurs et les mères. L'interpellation de 20 mis en cause a permis de démontrer le caractère frauduleux de 15 reconnaissances.

Eloignement du territoire national des étrangers sortants de prison

La DDPAF de l'Hérault est en charge de l'identification des étrangers en situation irrégulière incarcérés à la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone et au centre pénitentiaire de Béziers afin de procéder à leur éloignement du territoire national. Un protocole signé par le Préfet de l'Hérault, les Procureurs de la République de Montpellier et Béziers, les Directeurs de la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone et du centre de détention de Béziers, vise à réglementer la coopération entre les établissements pénitentiaires et la police aux frontières.

L'enjeu est d'utiliser le temps de détention pour procéder à des actes (auditions, prise d'empreintes, présentations consulaires) permettant d'identifier l'étranger détenu en vue de l'éloigner dans son pays d'origine.

Ainsi, au 18 décembre 2014, l'unité d'identification a ouvert 301 dossiers (186 à Villeneuve-lès-Maguelone et 115 à Béziers) et a procédé à 107 reconduites à la frontière, alors qu'elles n'étaient que de 61 à la même période de 2013.

Sécurité routière

La prévention

141 000 € ont été consacrés par la préfecture de l'Hérault à des actions de prévention dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière 2014 :

- subventions versées à des associations ou des collectivités locales
- financements directs d'opérations mises en œuvre par les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) pour le compte de la préfecture et de la direction départementale des territoires et de la mer.

Ces actions s'adressent à toutes les tranches d'âge de la population, de la maternelle aux seniors et permettent de sensibiliser tous les publics (scolaires, étudiants, salariés, grand public...) aux enjeux de la sécurité routière : alcoolémie/stupéfiants, 2 roues-motorisés et autres usagers vulnérables, respect des règles de sécurité routière et de partage de la route.

Les contrôles routiers

Près de 50 % des tués sur les routes du département sont en lien avec l'alcool.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, les forces de l'ordre ont procédé à 210 622 dépistages d'alcoolémie, dont 5 998 positifs ont abouti à 2 491 rétentions de permis.

Au total sur cette période, 24 026 infractions ont été relevées (hors excès de vitesse Contrôle sanction automatisé (CSA) et 3 423 permis retenus.

Les forces de l'ordre ont par ailleurs été dotées de 2 radars mobiles nouvelle génération permettant d'effectuer des contrôles de vitesse en roulant ou à l'arrêt.

2 radars discriminants, différenciant les catégories de véhicules, et 3 radars vitesse moyenne, permettant de mesurer la vitesse pratiquée sur une section de plusieurs kilomètres, ont également été installés sur le bord des routes du département.



Emploi salarié privé : mobilisation de l'Etat avec les contrats aidés

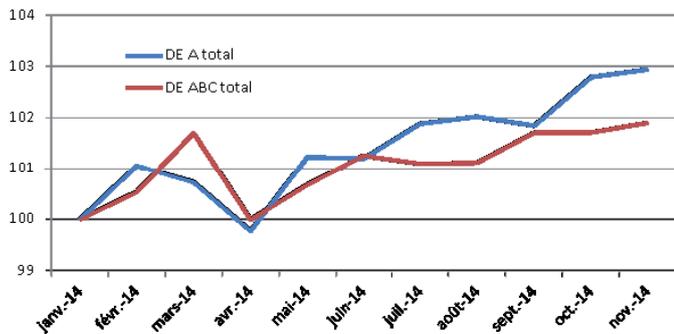
Le nombre d'emplois salariés dans le secteur privé est en hausse par rapport à l'année précédente, 219 000 emplois à la fin du deuxième trimestre 2014 contre 218 000 en début d'année.

Cependant, 82 550 personnes étaient inscrites comme demandeurs d'emploi de catégorie A en novembre 2014, avec une évolution particulièrement sensible pour les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans (+11,7% par rapport à novembre 2013).

La progression du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée de catégorie ABC reste soutenue à +5,1% sur un an.

12 790 jeunes de moins de 25 ans étaient inscrits à Pôle Emploi en catégorie A en novembre 2014, en hausse de +0,2% sur un an. L'augmentation du chômage des jeunes a pu être contenue par la mobilisation des contrats aidés. 1 658 emplois d'avenir et 503 contrats de génération ont été enregistrés en 2014.

L'Etat a engagé en 2014, 83,5 millions d'€ pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi qui sont les plus en difficulté, avec les emplois d'avenir, les contrats uniques d'insertion et les contrats de génération.



L'emploi salarié du secteur privé

La population salariée de l'Hérault, hors agriculture correspond à 219 000 emplois

51 000 personnes sont employées dans le commerce

20 000 dans le bâtiment et les travaux publics

25 000 dans l'industrie

116 000 dans les services marchands

6 000 dans l'intérim

Promouvoir les emplois aidés

La mobilisation de l'Etat et de l'ensemble du service public de l'emploi a été forte tout au long de l'année pour promouvoir les emplois d'avenir, les contrats de génération et les contrats uniques d'insertion.

Les contrats de génération

Les contrats de génération dans le secteur privé permettent le recrutement d'un jeune quel que soit son niveau de qualification et le maintien en emploi d'un sénior. En contrepartie l'Etat apporte 4 000 € par an pendant 3 ans.

529 jeunes ont pu être recrutés dans l'Hérault depuis le début du dispositif et vont pouvoir bénéficier d'un transfert de compétences de leurs aînés.

Les emplois d'avenir

1 658 emplois d'avenir ont été conclus au cours de l'année 2014 :

- 997 dans le secteur non marchand, collectivités territoriales et associations principalement, pris en charge par l'Etat à 75% du Smic
- 661 dans les entreprises du secteur privé pris en charge par l'Etat à 35% du Smic.

26% des jeunes recrutés n'ont aucun diplôme. 92% ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat

Tous ces jeunes vont pouvoir bénéficier d'une formation adaptée à leur projet professionnel leur permettant d'acquérir ainsi une qualification reconnue en plus d'une expérience professionnelle solide.

Les contrats uniques d'insertion pour les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emplois de longue durée ou âgés de plus de 50 ans

1 062 personnes ont pu accéder à un emploi dans le secteur marchand avec le contrat unique d'insertion CIE.

5 593 contrats uniques d'insertion CAE ont été conclus dans le secteur non marchand.

Afin de lutter contre le chômage des demandeurs d'emplois de longue durée ou âgés de plus de 50 ans, les aides apportées pour ces publics ont été augmentées en cours d'année.

Insertion par l'activité économique

En contribuant à l'accès à l'emploi des salariés les plus éloignés de l'emploi, les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) sont un outil essentiel de lutte contre le chômage.

En 2014, plus de 2 000 personnes ont été agréées par Pôle Emploi au titre des parcours d'insertion par l'activité économique, et 1 100 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail.

En 2014, l'Etat a consacré plus de 5,6 M€ dans l'Hérault au soutien des structures porteuses de l'IAE, financements auxquels se sont joints les fonds sociaux européens, les fonds du Conseil général sur ses publics RSA, et les collectivités territoriales.

Grâce à un accompagnement socio-professionnel spécifique, ces structures font soit de la mise à disposition de personnel (associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion), soit assurent directement une activité de production (entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion).

Aux différentes catégories d'aides forfaitaires de l'Etat, s'est substitué courant 2014 un seul et unique dispositif d'aide au poste d'insertion, dont le montant est désormais indexé sur le Smic, partiellement modulé en fonction du profil des personnes accueillies, des efforts d'insertion mis en œuvre par la structure et des résultats obtenus en termes d'insertion.

Grâce à plus d'efficacité et de lisibilité, la réforme a été mise en place avec succès dans l'Hérault.

Renforcer l'offre d'insertion sur l'Ouest héraultais, diversifier cette offre en direction des secteurs professionnels-tertiaires, mobiliser les entreprises au moyen de clauses d'insertion insérées dans les marchés publics par les collectivités, constituent des pistes stratégiques importantes.

A la suite des violentes intempéries du dernier trimestre 2014, l'Etat a dégagé 460 000 € d'aides, permettant la réalisation de trois chantiers d'insertion, à raison de douze salariés par chantier, en vue de la remise en état et de la sécurisation des berges sur les bassins de l'Orb et Libron, de l'Hérault et du Lez.



La lutte contre le travail illégal

La lutte contre toutes les formes de travail illégal et contre les pratiques anticoncurrentielles s'est activement poursuivie en 2014.

Les services de contrôle de l'Etat, de la DIRECCTE, de la DDSP, de la DDPAF, de la Gendarmerie, ont continué à s'engager fortement dans la lutte contre le travail illégal, tout particulièrement dans les professions du bâtiment, de l'hôtellerie et de la restauration.

Cette action est coordonnée avec celle de tous les autres services ou organismes compétents en matière de répression des fraudes par le Comité départemental anti fraudes (CODAF), présidé conjointement par le Préfet de l'Hérault et le Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Montpellier.



460 entreprises ont fait l'objet de contrôles sur le travail illégal

126 procès-verbaux ont été transmis au Parquet, dont :

- 25% hôtels cafés restaurants
- 40% bâtiment et travaux publics
- 16% agriculture

2 arrêts de chantier et une fermeture d'entreprise ont été prononcés par décision administrative.

Plus de 4 Millions d'euros mis en recouvrement à la suite des fraudes sociales et fiscales.

De nombreuses procédures ont porté sur le recours frauduleux à des prestations de services internationales : organisations de main d'œuvre établies dans d'autres pays de l'Union Européenne, notamment en Pologne et au Portugal.

Dans ce contexte, le Préfet de l'Hérault a rappelé le rôle important joué par les maîtres d'ouvrage – particulièrement dans les marchés publics – pour donner l'avantage aux entreprises qui soumissionnent dans le respect des règles sociales et environnementales.

Le Préfet de l'Hérault a imposé des sanctions administratives dans les cas de fraudes graves ou répétées, avec des arrêts de chantiers où sévissait le travail illégal.



Adapter en permanence le dispositif d'accueil et d'hébergement aux besoins des personnes sans abri

Dans un contexte d'augmentation sensible du budget en faveur des personnes sans domicile ou risquant de le devenir, mais aussi de croissance de la demande, les services de l'Etat ont le souci d'adapter en permanence le « dispositif AHI » (accueil, hébergement, insertion) aux besoins identifiés sur le terrain.

Ainsi, après avoir constaté que les hommes seuls, en particulier ceux accompagnés de chiens, n'avaient accès que marginalement aux places d'hébergement d'urgence « classiques », les services de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) ont impulsé l'ouverture d'un abri de nuit de 40 places pour la période hivernale. Ils ont reçu l'appui de la Gendarmerie nationale pour la mise à disposition d'une partie du site « Masséna ». Ce dispositif partenarial est géré par l'association ISSUE (groupement GAMMES), avec l'appui de la société DOM'ICI qui a fourni et mis en place les modules d'hébergement de la Croix-Rouge et de l'association l'Avitarelle qui assure les orientations, via le 115, et fournit les repas.

L'abri de nuit ayant été financé par des crédits non pérennes, il conviendra de partager avec les opérateurs AHI les résultats de cette expérimentation. L'occasion en sera donnée dans le cadre du « diagnostic à 360° du sans-abrisme au mal logement », prévu par le plan pluriannuel contre la pauvreté, qui doit aboutir à la fin du premier semestre 2015 à des orientations partagées entre les partenaires, notamment le Conseil général, les opérateurs AHI et les bailleurs sociaux.

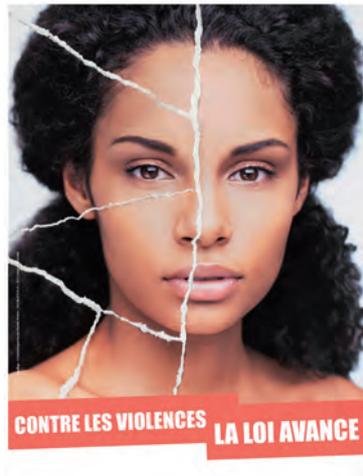


La mobilisation contre les violences faites aux femmes

Dans l'Hérault, 2 342 situations de violences intrafamiliales ont été comptabilisées du 1er janvier au 31 octobre 2014 par les services de police et de gendarmerie, soit une augmentation de 4,27%.

Dans le cadre des solutions d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences, un dixième protocole a été signé le 21 février 2014 avec le Conseil général et les élus de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Ce protocole, qui associe 36 nouvelles communes, propose une solution d'hébergement mais aussi un accompagnement et un suivi adapté aux femmes victimes de violences sur ce territoire. 164 communes du département ont ainsi adhéré à ce dispositif.

A l'occasion des manifestations liées à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre, le Préfet de l'Hérault a visité l'accueil de jour du Centre Elisabeth Bouissonnade, cofinancé par l'État, en faveur des femmes victimes de violences. Une exposition réalisée par les femmes accueillies à l'atelier d'écriture a mis l'accent sur ce sujet particulièrement sensible.



Logement : des dossiers à fort enjeu

L'obligation de construction de logements sociaux

La DDTM a réalisé, comme tous les 3 ans, le bilan du rattrapage du déficit de logements sociaux sur les communes « solidarité et renouvellement urbain » (SRU) de l'Hérault qui n'ont pas satisfait au taux obligatoire sur leur territoire.

Pour la période 2011-2013, sur 41 communes concernées, 28 ont réussi à atteindre voire dépasser les objectifs fixés mais les 13 autres ont été placées en carence. Parmi ces 13 communes, 7 ont été pénalisées au regard de la faiblesse des actions conduites pour rattraper leur retard.

Au terme de ce bilan, 4 041 logements sociaux ont pu être réalisés ou financés pour 3 125 fixés en objectif.



L'Etat finance les observatoires des loyers

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) incite à la mise en place d'observatoires des loyers dans les agglomérations les plus tendues en terme de marché du logement. Les agglomérations de Montpellier puis Sète ont adhéré à cette démarche mise en œuvre par l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL34).

Ces observatoires, financés par l'Etat, sont opérationnels. Ils produisent des données, validées par l'administration, relatives aux loyers du secteur privé à partir d'enquêtes et en partenariat avec les professionnels de l'immobilier.

Une nouvelle géographie de la politique de la ville

Parce que la ville évolue sans cesse, la politique de la ville aussi doit évoluer. La réforme en cours lui donne une occasion unique d'être plus efficace, moins saupoudrée et mieux comprise.

Sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants, une seule carte remplace désormais les trop nombreux zonages et dispositifs qui s'étaient empilés depuis vingt ans : ZUS, CUCS, ZRU, ZFU...

Sur les 1 300 quartiers ainsi identifiés, 22 sont dans l'Hérault, dont 12 dans la métropole montpelliéraine.

Un travail de concertation avec les collectivités et les bailleurs a été piloté par la Direction départementale de la cohésion sociale pour déterminer les contours de ces territoires qui soient conformes aux réalités locales.

Cet important travail s'est traduit par le « décret du 30 décembre 2014, fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ».

L'année 2015 sera celle de l'élaboration des contrats de ville à l'échelle de ces intercommunalités.

Nom des quartiers (22)	Ville (8)	EPCI (7)
Centre-ville	Agde	CA Hérault-Méditerranée (1)
Centre-ville	Bédarieux	CA Avène-Bédarieux-etc. (1)
Centre-ville	Lodève	CC Lodévois et Larzac (1)
Centre et périphérie	Lunel	CC du Pays de Lune (1)
Les deux pins	Frontignan	CA Bassin de Thau (3)
Centre-ville, Ile sud	Sète (2)	
Ile de Thau		
Centre-ville	Béziers (3)	CA Béziers Méditerranée (3)
Iranget - Grangette		
Devèze		
Celleneuve	Montpellier (12)	Montpellier Méditerranée Métropole (12)
Mosson		
Petit Bard - Pergola		
Pas du Loup - Val de Croze		
Cévennes		
Gely		
Figuerolles		
Lemasson		
Près d'Arènes		
Pompignane		
Aiguelongue		
Vert-Bois		

Patrimoine

Les périmètres de protection modifiés (PPM)

Un monument historique existe par sa valeur intrinsèque mais aussi par l'impression que procure son environnement. Ainsi, dans un cercle de cinq cent mètres de rayon, tout projet bénéficie de l'avis de l'architecte des bâtiments de France, qui en vérifie la qualité et l'impact.

Depuis décembre 2000, ce périmètre automatique peut être modifié pour s'adapter au contexte historique, urbain et paysager local, mais aussi aux évolutions et équilibres à maintenir ou risqués à maîtriser aux abords du monument.

Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault s'est lancé depuis plusieurs années dans cette adaptation de « l'écrin du monument ». Les services se focalisent sur une portion plus restreinte du territoire et accompagnent mieux les élus locaux dans la gestion qualitative de leur commune. A ce jour, 43 PPM ont été approuvés, 38 arrêtés et 90 sont à l'étude.



Un Atlas des patrimoines en ligne

Depuis 2011, le Ministère de la culture et de la communication offre aux internautes une plate-forme cartographique qui permet à tous les publics de localiser et d'accéder gratuitement aux informations géographiques patrimoniales.

Cet atlas des patrimoines rend accessibles et visibles les monuments historiques, les espaces protégés, les zones de présomption de prescription archéologiques, les biens inscrits au patrimoine mondial, les édifices labellisés au titre du patrimoine du XX^e siècle et des documents cartographiques afférents à l'archéologie, l'histoire de l'art ou l'architecture.

Convaincu de l'importance de cet outil décisif dans l'élaboration d'une vision partagée du territoire et pour la prise en compte d'une « trame patrimoniale », la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) alimente depuis plusieurs années l'atlas des patrimoines.



L'Etat transmet sa compétence « permis de construire » aux collectivités

La DDTM, en 2014, a accompagné 124 collectivités dans leur prise de nouvelle compétence concernant l'instruction des permis de construire, en organisant un peu plus de dix réunions à destination des élus et de leurs équipes techniques. Des rencontres régulières sont également programmées avec les services instructeurs des collectivités afin de conforter leurs connaissances réglementaires et doctrinales.

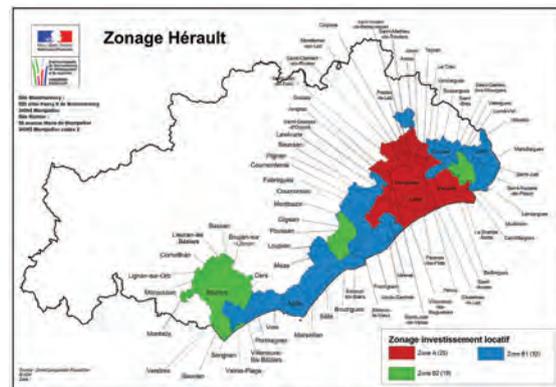
La loi ALUR prévoit la reprise de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes appartenant à une intercommunalité (EPCI) de plus de 10 000 habitants. Dans l'Hérault, cela concerne 8 EPCI soit 124 communes pour un volume d'environ 2 000 actes d'urbanisme.



Révision du zonage d'investissement locatif

Le zonage dit « A/B/C » a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif « Robien ». Une révision a été engagée pour tenir compte des évolutions de dynamiques territoriales ainsi que pour répondre aux finalités du nouveau dispositif d'investissement locatif, à savoir favoriser la construction de logements locatifs intermédiaires dans les zones où le besoin en logements de ce type est le plus avéré.

Après une concertation approfondie au niveau local et national, le nouveau zonage a été adopté. Il devient plus favorable à l'Hérault avec 76 communes concernées (au lieu de 62) dont 51 en zonage B2 ou B1 et 25 communes en A, zonage qui n'existait pas dans l'Hérault jusqu'à présent.



Ce nouveau zonage va permettre aux communes d'être éligibles aux dispositifs de défiscalisation pour la réalisation de logements neufs destinés à la location sous condition de ressources et de loyers variables selon la catégorie concernée (A, B1 ou B2). Il devrait permettre de relancer l'activité du BTP et de répondre en partie aux forts besoins en logement du département.

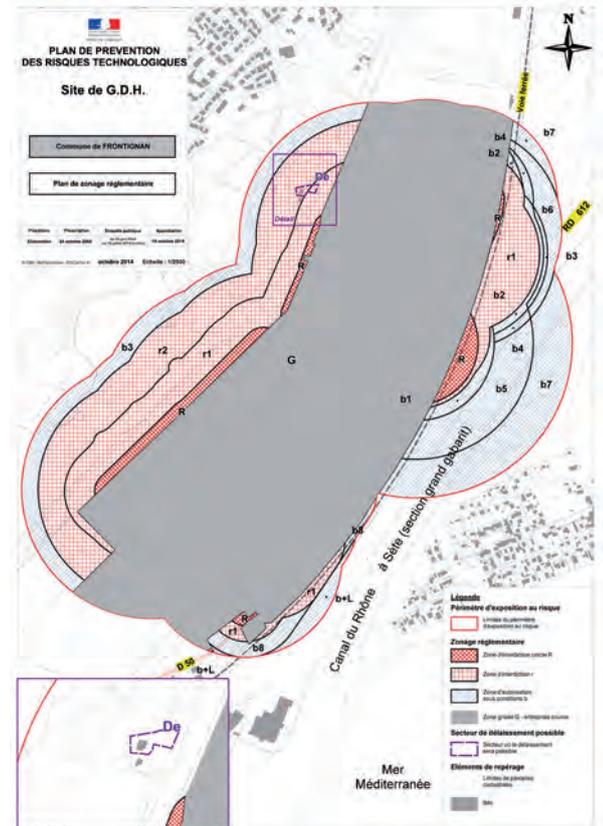
Développement durable

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Un 2^{ème} PPRT a été approuvé dans l'Hérault, le 14 octobre 2014. Il concerne le dépôt pétrolier GDH, à Frontignan.

Cette approbation est le fruit d'un long processus d'association et de concertation entre les services instructeurs (DREAL Languedoc-Roussillon et DDTM de l'Hérault), les collectivités locales, GDH, les associations et les riverains.

Les réductions du risque à la source par l'industriel et les mesures techniques existantes ou à mettre en place, ont permis d'en limiter l'impact sur les habitations. En effet, une seule maison est concernée par des mesures foncières et des travaux (mesure de déploiement).



Préservation des ressources en eau et gestion de la sécheresse



Le premier semestre 2014 a été marqué par une forte sécheresse. La DDTM, animatrice de la cellule sécheresse, a contribué fortement à la gestion de cette crise notamment par la veille sur l'évolution des ressources en eau, la prise de 3 arrêtés préfectoraux de restriction des usages, l'information et la sensibilisation des structures gestionnaires d'eau, des professionnels et des usagers et la mise en place de contrôles.

Les efforts de tous, s'ils n'ont pas suffi à combler l'important déficit accumulé, ont néanmoins permis de gérer la situation et de « tenir » jusqu'à la fin de l'été.

Lutte contre la cabanisation

Les services de l'État ont fait procéder, en collaboration avec les communes concernées, à la démolition de 2 constructions illégales en exécution de décisions de justice.

La première est une résidence secondaire de 100 m², édifiée à proximité de l'étang de l'Or, sans permis de construire, en zone inondable rouge et sur un site remarquable d'un point de vue environnemental. La seconde est une partie d'un établissement de nuit construit illégalement sur le domaine public maritime (cordon dunaire) à Agde.

Ces démolitions, ordonnées par le Tribunal administratif de Montpellier, s'inscrivent dans un objectif de lutte contre la cabanisation particulièrement importante dans les zones littorales du département de l'Hérault. Elles témoignent de la fermeté de l'État en matière de reconquête des espaces inconstructibles et de protection de l'intégrité et du bon usage du domaine public maritime.

L'autorité administrative n'intervient ainsi qu'en dernier recours, et lorsque l'ensemble des procédures d'exécution (décisions de justice et mise en recouvrement des astreintes) n'ont pas abouti.



Création de la première zone de mouillages et d'équipements légers

Seule île du département de l'Hérault, l'îlot de Brescou face au cap d'Agde, est un site remarquable sur le plan architectural mais aussi environnemental, notamment par la présence à ses abords de posidonies et de grandes nacres.

Pour préserver cette richesse environnementale, déjà consacrée par la création dès 2008 d'une aire marine protégée, le site Natura 2000 « Posidonies du cap d'Agde », l'État et la commune d'Agde ont décidé la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL).

Pour limiter l'impact des ancres de navires sur les fonds et organiser les usages aux abords de l'îlot de Brescou, cette zone, d'une surface d'environ 35 hectares, prévoit le stationnement des navires sur des ancrages respectueux de l'environnement, tout en interdisant le mouillage agressif pour le milieu.

La DDTM a accompagné la démarche portée par la commune, le dossier s'inscrivant dans le cadre des objectifs de développement durable des zones côtières, conciliant les intérêts de la navigation de plaisance, la sécurité et la protection de l'environnement. La Préfecture de l'Hérault et la Préfecture maritime de Méditerranée ont autorisé conjointement, par arrêté, l'occupation temporaire du domaine public maritime naturel par une zone de mouillages et d'équipements légers en y réglémentant la navigation.





Modernisation de l'Etat

Plate-forme régionale d'instruction des demandes de naturalisation

L'année 2014 a été marquée par l'étude de la mise en place d'une plate-forme régionale d'instruction des demandes de naturalisation. La réduction du nombre de sites doit permettre de mieux assurer le principe d'égalité dans le traitement des demandes.

En prévision de la généralisation des plates-formes, le bureau de l'intégration et des naturalisations de la Préfecture a organisé le regroupement progressif de la compétence au niveau du département (Lodève au 1^{er} octobre 2014, Béziers au 1^{er} avril 2015), s'accompagnant de l'uniformisation de la procédure de dépôt par voie postale depuis le 1^{er} octobre 2014.

Une large information sur les nouvelles modalités de dépôt de dossier a été diffusée aux usagers, associations et élus, notamment sur le site internet de la préfecture.

609 dossiers ont été adressés par voie postale au bureau de l'intégration et de naturalisation depuis le 1^{er} octobre 2014.



Un bureau du séjour en pleine évolution

On constate une légère baisse de primo-arrivants (-15%). Les efforts ont porté sur l'amélioration de l'accueil des ressortissants étrangers (prise de rendez-vous sur Internet, signalétique, expérimentations...) ainsi que sur la lutte contre les fraudes (documentaire et contre le travail illégal). Au début de l'été 2014, l'attention d'un agent de Préfecture à l'accueil des étudiants au PRES-COMUE a permis de détecter un faux document et l'a signalé à sa hiérarchie, ce qui a constitué le début d'une vaste enquête impliquant une soixantaine de ressortissants étrangers.

Bureau de l'Asile, du contentieux et de l'éloignement : plus d'efficacité

On a constaté une baisse du nombre de primo-demandeurs d'asile de l'ordre de - 20% (- 4% au niveau national), malgré une légère reprise au dernier trimestre 2014.

Une réflexion a été engagée en vue de créer un guichet unique « asile » en lien avec l'Office français d'intégration et d'immigration.

La sécurité juridique de tous les actes pris par la Direction de l'immigration et de l'intégration (DII) a été renforcée : s'en sont suivies des décisions mieux fondées (taux de réussite devant le juge administratif de 87%) et plus efficaces (le nombre de reconduites à la frontière en 2014 est en légère hausse).

Création du réseau interministériel de l'État (RIE)

La mise en place d'un réseau informatique unique a débuté en 2014 après une longue phase d'étude et de préparation. Ce réseau se substituera progressivement aux différents réseaux ministériels, et répondra aux exigences d'une meilleure coordination des services.

Dans l'Hérault, les directions départementales de la protection de la population (DDPP) et de la cohésion sociale (DDCS) ont migré vers ce nouveau réseau au second semestre 2014. Elles y seront rejointes par la Préfecture et par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) au 1^{er} semestre 2015.

La réforme du permis de conduire engagée

La réforme du permis de conduire a pour but de faciliter l'accès des jeunes au permis de conduire et, par la même, l'accès à l'emploi.

La réduction des délais pour passer le permis voiture est une des premières mesures mises en place dans l'Hérault.

Ainsi, depuis le 1^{er} septembre, les délais d'attente pour passer ou repasser le permis B diminuent car le nombre de places d'examen augmente. Pour permettre ces passages supplémentaires, la durée de l'épreuve pratique est raccourcie, sans remettre en cause le niveau d'exigence pour l'obtention de l'examen.

Dans l'Hérault, cela représente potentiellement sur une année environ 2 000 places d'examen « voiture » supplémentaires.

Autre mesure de la réforme, la conduite accompagnée est désormais accessible à partir de 15 ans pour plus de sécurité. Elle permet aux jeunes d'acquérir davantage d'expérience avant l'examen du permis de conduire, ce qui n'apporte que des avantages : un meilleur taux de réussite à l'examen, moins d'accidents dans les premières années, une diminution de la période probatoire « jeune conducteur », un coût d'assurance moins élevé.



Glossaire

ADEME	: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	: Agence départementale d'information sur le logement
ADPC	: Association départementale de la protection civile
AHI	: Accueil, hébergement, insertion
ALUR	: Accès au logement et un urbanisme rénové
ARS	: Agence régionale de santé
BCR	: Brigade de contrôle et de recherches
BRGM	: Bureau de recherches géologiques et minières
BTP	: Bâtiment et travaux publics
CAE	: Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CEREMA	: Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CIE	: Contrat unique d'insertion
CIP	: Centre d'information sur la prévention
CLJ	: Centre des loisirs et de la jeunesse
CMA	: Chambre des métiers et de l'artisanat
CODAF	: Comité opérationnel départemental anti-fraude
CSA	: Contrôle sanction automatisé
CUCS	: Contrat urbain de cohésion sociale
DDCS	: Direction départementale de la cohésion sociale
DDPAF	: Direction départementale de la police aux frontières
DDPP	: Direction départementale de la protection des populations
DDSP	: Direction départementale de la sécurité publique
DDTM	: Direction départementale des territoires et de la mer
DETR	: Dotation d'équipement des territoires ruraux
DII	: Direction de l'immigration et de l'intégration
DIRECCTE	: Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DMD	: Délégation militaire départementale
DREAL	: Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	: Direction régionale des finances publiques
EPCI	: Établissement public de coopération intercommunale
EPITECH	: École de l'innovation et de l'expertise informatique

GELAC	: Groupe d'enquête de lutte anticambriolage
GIE	: Groupement d'intérêt économique
IAE	: Insertion par l'activité économique
IDSR	: Intervenant départemental de sécurité routière
PAF	: Police aux frontières
PPF	: Point de passage frontalier
PPM	: Périmètre de protection modifié
PPRI	: Plan de prévention des risques d'inondation
PPRT	: Plan de prévention des risques technologiques
PRES-COMUE	: Pôle de recherche et d'enseignement supérieur-Communauté d'universités et d'établissements
RIE	: Réseau interministériel de l'Etat
RSA	: Revenu de solidarité active
SDIS	: Service départemental d'incendie et de secours
SIDPC	: Service interministériel de défense et de protection civile
SRU	: Solidarité et renouvellement urbain
TIAC	: Toxi-infection alimentaire collective
URSSAF	: Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
ZFU	: Zone franche urbaine
ZMEL	: Zone de mouillages et d'équipements légers
ZRU	: Zone de redynamisation urbaine
ZSP	: Zone de sécurité prioritaire
ZUS	: Zone urbaine sensible



www.herault.gouv.fr

 [prefet34LR](#)

 [Prefet34LR](#)

Crédits photo :

ADEME, DDPF, DDSP, DDTM, DIRECCTE, DRAC, DRDFDE, DRJSCS, Gendarmerie de l'Hérault, PAF, Préfecture de l'Hérault, SDIS.

Préfecture de l'Hérault - 34 place des martyrs de la résistance - 34062 cedex 2

Tél : 04 67 61 61 61